

Les Centres de lutte contre le cancer et les prothèses PIP

Les Centres de lutte contre le cancer (CLCC) ont posé des implants fabriqués par la société française Poly Implant Prothèse (PIP) sur 3300 femmes, dans le cadre de reconstruction mammaire suite à un cancer du sein. Ces femmes ont été contactées par courrier, suite au retrait du marché de ces implants ordonné par l'AFSSAPS le 30 mars 2010. Les Centres leur ont proposé immédiatement un suivi adapté et une éventuelle explantation.

L'achat groupé des prothèses PIP

En juillet 2008, 16 Centres de lutte contre le cancer sur 20 ont passé un marché groupé, via UNICANCER Achats (le groupement d'achats des Centres) concernant les prothèses mammaires. Ce marché comprenait trois lots : les implants mammaires ronds, les implants mammaires asymétriques et les implants mammaires anatomiques. La société Poly Implant Prothèse a été la seule référencée pour les implants mammaires asymétriques, car elle était la seule à fabriquer ce type d'implant. Elle a remporté également le lot des implants mammaires ronds. Ces deux types d'implants représentent un quart des prothèses posées dans les Centres de lutte contre le cancer. Le lot majoritaire des implants anatomiques (correspondant donc aux 3/4 du total de prothèses posées dans les Centres) a été attribué aux sociétés Allergan & Perouse-Mentor.

En 2008, l'appel d'offres et le marché stipulent que :

- « Les articles livrés devront être conformes aux échantillons accompagnant l'offre »
- « Tous les biens proposés doivent être impérativement conformes à la législation relative aux dispositifs médicaux stériles »

Un marché résilié avant même l'annonce par l'AFSSAPS du retrait des prothèses PIP

La société PIP avait fourni à l'époque tous les certificats conformes, notamment concernant l'origine du gel de silicone utilisé. Cependant, suite à la remontée d'un nombre anormal d'incidents de matériovigilance liés aux implants PIP déclaré à l'AFSSAPS par les CLCC, UNICANCER Achats a demandé en novembre 2009 à rencontrer les responsables de la société PIP. Sans réponse satisfaisante, un courrier a été adressé à la société PIP le 30 novembre 2009. Il réclamait les éléments complets et actualisés relatifs « à l'origine des gels de silicone constitutifs de prothèses, ainsi que les tests réalisés ». Le courrier précisait également que sans retour de la part de PIP, UNICANCER Achats serait dans l'obligation de remettre en cause ses engagements.

En l'absence d'éléments tangibles, UNICANCER Achats a cessé l'exécution du marché à compter du 15 mars 2010, soit 15 jours avant l'annonce par l'AFSSAPS du retrait des prothèses PIP.

Garantir une prise en charge rapide et de qualité aux patientes concernées

Les Centres de lutte contre le cancer ont pris toutes les précautions pour garantir la sécurité des prothèses utilisées. UNICANCER Achats et les Centres se considèrent victimes des procédures malhonnêtes de la société PIP et se réservent le droit de porter plainte.

Les Centres de lutte contre le cancer mettent en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer à leurs patientes concernées par cette affaire un accueil et une prise en charge rapides et de qualité.

Les CLCC prennent en charge 30 % des cas de cancer du sein en France, ce qui représente 30 000 femmes environ par an.

A propos d'UNICANCER et de la Fédération

Nouveau groupe hospitalier exclusivement dédié à la lutte contre le cancer, le Groupe UNICANCER a été créé en 2010 par les Centres de lutte contre le cancer et leur fédération. Constituant un réseau régional et national, les Centres de lutte contre le cancer sont des établissements de santé privés à but non lucratif, participant au service public hospitalier. Ils assurent des missions de soins, de recherche et d'enseignement. Le groupe est porteur d'un modèle de cancérologie basé sur l'individualisation des traitements et le continuum recherche-soins.

UNICANCER est piloté par la Fédération française des Centres de lutte contre le cancer (Fédération UNICANCER). Une des quatre fédérations hospitalières représentatives, la Fédération UNICANCER a été fondée par les Centres en 1964 pour gérer leur convention collective et les représenter auprès des tutelles.

UNICANCER en chiffres : 20 établissements de santé, 16 000 salariés, 1,8 milliard d'euros de recettes, plus de 250 essais cliniques en cours, plus de 100 000 patients hospitalisés par an.

Pour plus d'information : www.unicancer.fr

Contacts presse :

Valérie Perrot-Egret > Directrice de la communication > 06 09 87 02 20 > v-perrot-egret@unicancer.fr

Viviane Tronel > Chargée de communication > 01 76 64 78 00 > 06 22 19 92 58 > v-tronel@unicancer.fr

